

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LINXE

### PROCES-VERBAL de la réunion du vendredi 21 janvier 2022 à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Linxe s'est réuni le vendredi 21 janvier 2022 à 18h00 sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire, en présence de tous les élus.

**Nombre de conseillers élus: 15**

**Nombre de conseillers présents: 15**

**Nombre de conseillers représentés: 0**

**Nombre de conseillers absents: 0**

**Membres présents :** M. GALLEA, Mme ROBERT, M. SERE, Mme CHOLE, Mme GARROUSSIA, Mme MORA, M. CHATON, Mme DUPUY, M. SANCHEZ, Mme DARRICAU, M. LAHOUE, Mme FOURGS, M. DESBIEYS, M. VERNIER, Mme DURAN

**Etaient absents :**

**Procurations :**

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Encaisse chèque AREAS 2 192,18 €
- 2 - Participation 2022 aux centres de loisirs de Léon et Castets
- 3 - Nouvelle convention d'adhésion au service PCS du CDG 40 – schéma départemental défibrillateurs
- 4 - création d'un emploi permanent administratif temps complet

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07/12/2021.

Monsieur le Maire prend la parole et commence par souhaiter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Il continue en remerciant Mme SAUBADU, Secrétaire Générale depuis 2012. Elle quittera la Collectivité le 01/02/2022. Au nom du Conseil Municipal il lui remet un présent.

Major LANNES et Adjudant LAUNER présentent un document sur la vidéosurveillance et par la gendarmerie puis présentation de l'audit énergétique Gaëtan PERROT-MINNOT du SYDEC

**POINT 1 : DEL20220121-001 : ENCAISSE CHEQUE AREAS 2 192,18 €**

#### **ARTICLE 1 –**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

L'encaisse du chèque de 2 192,18 € versé par AREAS.

Monsieur Stéphane Séré, Adjoint aux Finances, explique que ce remboursement relatif est un dédommagement pour la réparation du bris de glace à l'école et à la salle polyvalente

Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
15	0	0	0

## POINT 2 : DEL20220121-002 : PARTICIPATION 2022 AUX CENTRES DE LOISIRS DE LEON ET CASTETS

Madame Delphine CHOLE informe les membres du conseil municipal que la commune apporte une aide financière aux familles linxoises dont les enfants fréquentent les centres de loisirs de Castets et de Léon.

L'aide financière était de 23.00 € par journée de présence et de 11.50 € par demi-journée pour l'année 2021

*A l'occasion de la nouvelle année civile, il convient de statuer sur La participation aux centres de loisirs.*

Monsieur Marc VERNIER demande le coût annuel pour la commune.

Madame Delphine CHOLE répond que les tarifs sont en fonction du coefficient familial et qu'elle répondra pour la somme globale ultérieurement.

Madame Marie DURAN voudrait savoir si beaucoup de familles linxoises sont concernées. Madame Delphine CHOLE répond affirmativement. Madame Dominique ROBERT précise que la compétence d'accueil de loisirs devient communautaire.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'est pas possible pour la commune de porter un tel projet. Cela ne peut être envisagé que par le portage communautaire.

Monsieur le Maire informe qu'un cabinet conseil mandaté par la Communauté des Communes est venu demander l'expression des besoins concernant le fonctionnement de la maison des jeunes, et Monsieur le Maire a exposé le besoin d'un centre de loisirs sur la commune de Linxe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

### ARTICLE 1 -

L'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer les conventions de participation avec les Centres de Loisirs de Léon et Castets pour l'année 2022, du 1er janvier au 31 décembre ;

### ARTICLE 2 -

L'attribution d'une aide financière, hors séjours et camps, pour les enfants de Linxe scolarisés dans le complexe scolaire communal fréquentant les Centres de Loisirs de Léon ou Castets.

Cette aide se décline en 2 montants, comme suit :

- 23.00 € par journée de présence
- 11.50 € par demi-journée de présence

L'attribution de l'aide sera conditionnée à la délivrance d'une attestation de participation délivrée aux familles demandeuses par la Mairie de Linxe,

### ARTICLE 3 -

L'apposition, sur les factures émises par les centres de loisirs aux familles Linxoises, du montant de la participation communale de Linxe.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

## POINT 3 : DEL20220121-003 : NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PCS DU CDG 40 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DEFIBRILLATEURS

Madame Dominique ROBERT expose que grâce à l'initiative de l'AML et du CDG40, un grand nombre de collectivités landaises se sont équipées de 870 défibrillateurs sur l'ensemble de territoire. Le Centre de gestion, dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 juillet 1984, a mis en place une mission d'assistance de maintenance de ces équipements. Cette intervention a

permis de réduire considérablement les coûts au bénéfice des collectivités ayant adhéré au schéma départemental défibrillateurs.

Notre collectivité possède plusieurs défibrillateurs pour lesquels nous avons adhéré au service PCS du Centre de gestion des Landes, ce dernier assurant la maintenance des défibrillateurs sur notre territoire.

Aujourd'hui, la conjoncture économique ne permet pas à certaines entreprises d'assurer un approvisionnement garanti en électrodes pour l'année 2022. Le Centre de gestion sera donc dans l'impossibilité de remplacer les électrodes arrivant à expiration au cours de l'année à venir pour les défibrillateurs nous appartenant.

Afin de répondre à la pérennité des dispositifs de défibrillateurs et à pouvoir répondre à un éventuel besoin de secours à la personne, le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale nous propose d'adhérer au service « mise à disposition et maintenance des défibrillateurs » pour l'ensemble de notre parc. L'adhésion à ce service vous permet de disposer d'un matériel entretenu et changé en cas de panne.

Dans ce cadre, le Centre de gestion engage dès à présent, une procédure de marché public pour nous doter éventuellement de nouveaux appareils. Dans cette optique, je vous propose d'assurer le remplacement de nos appareils par des défibrillateurs relevant du parc CDG 40.

Les défibrillateurs sont positionnés à la poste, à la salle polyvalente et aux vestiaires du stade BOULART. Le CDG fait la maintenance. Nous ne sommes pas propriétaires des appareils. Cette année un problème pour le suivi de maintenance. Difficulté à s'approvisionner en pièces détachées. Tous les appareils doivent être changés cette année. Une réflexion a été menée avec Mr Lafont du service sécurité du CDG sur le déploiement des défibrillateurs sur la commune. En 2021, tous les agents ont fait la formation et le formateur a été étonné qu'il n'y ait pas de défibrillateur plus proche de la mairie (proximité marchés, église etc...). Donc passage à 4 défibrillateurs et révision du déploiement.

Madame Carine DUPUY demande si un numéro d'urgence est dédié en cas de problème dans l'utilisation. Madame Dominique ROBERT répond que normalement oui et que c'est noté dans la convention.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition du Centre de gestion des Landes.

S'agissant de notre commune, le coût annuel sera de 1 800 € pour 4 packs extérieurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**ARTICLE 1 -**

L'autorisation donner à Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes.

**ARTICLE 2 -**

L'autorisation donner à Monsieur le Maire d'intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

## **POINT 4 : DEL20220121-004 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ADMINISTRATIF TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Il souligne qu'après le 1<sup>er</sup> février, il sera possible de faire appel à un contractuel.

Monsieur Marc VERNIER dit la nécessité de supprimer le poste une fois que l'agent sera parti.

Monsieur Thierry GALLEA répond que cela sera fait plus tard et que la procédure prévoit la création d'un poste, même pour un remplacement, et que par la suite le poste existant sera supprimé. Ce n'est pas un nouveau poste.

Monsieur Marc VERNIER demande si le recrutement est ouvert en interne et externe.

Monsieur Thierry GALLEA répond à l'affirmative.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

### **ARTICLE 1 -**

La création d'un emploi permanent à temps complet les grades suivants :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Catégorie hiérarchique C).
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ème</sup> classe (Catégorie hiérarchique C).
- Rédacteur (Catégorie hiérarchique B).
- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Catégorie hiérarchique B)

A compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

### **ARTICLE 2 -**

L'inscription de cet emploi au tableau des effectifs de la commune de Linxe.

### **ARTICLE 3 -**

Les missions que l'agent recruté sur cet emploi sera chargé d'assurer :

1. Assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations, les commissions, les arrêtés du Maire.
2. Préparer, mettre en forme et suivre l'exécution du budget.
3. Suivre les marchés publics et les subventions.
4. Suivre la comptabilité.
5. Gérer le personnel (suivi du dossier des personnels).
6. Gérer et développer les liens avec les structures intercommunales et les partenaires.
7. Accompagner les élus dans leurs projets.

### **ARTICLE 4 -**

La possibilité, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pas pu aboutir, de pourvoir le poste à un agent contractuel dans les conditions prévues par la **loi n°84-53 du 26 janvier 1984** portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

### **ARTICLE 5 -**

Les modalités de recrutement de l'agent contractuel. L'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

### **ARTICLE 6 -**

L'inscription des crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

### **ARTICLE 7 -**

La charge donnée à Monsieur le Maire de procéder aux formalités de recrutement.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Thierry GALLEA expose ce qui suit : la vente du terrain de 920m<sup>2</sup> au prix de 46 000,00€ rue des sabotiers non viabilisé. Frais de géomètre financés par l'acquéreur. Frais de déplacement réseau d'eau financés par l'acquéreur

### Stagiaires au sein de la collectivité : Découverte 3<sup>ème</sup>

Monsieur Thierry GALLEA informe que du 17 janvier au 4 février, 7 jeunes de 3<sup>ème</sup> seront en stage au sein du service restauration, au sein de la bibliothèque, au sein de l'accueil périscolaire, au sein du service administratif, au sein de la police municipale et au sein du service technique dans le cadre des stages de découverte.

### Embauche d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) au service administratif

Monsieur Thierry GALLEA informe que Mme Isabelle COBREIRO est arrivée en renfort depuis le 03/01/2022. Secrétaire polyvalente, elle traite divers dossiers en relation avec Mmes Delphine FABRE et Virginie JUGLIN

### Dates des réunions dans le cadre du PLUI

Monsieur Thierry GALLEA donne les dates des futures réunions

	Dates	Horaires	Lieux
<b>4 ateliers thématiques</b>			
1- Développement Economique	Mardi 1er février 2022	14h - 16h	Castets Salle des fêtes
2- Déplacements Mobilité	Mardi 22 février 2022	14h - 16h	Léon Mairie
3- Accueil Population Habitat	Mardi 15 mars 2022	14h - 16h	Saint-Julien-en-Born Mairie
4 -Consommation Espaces NAF et TVB	Mardi 5 avril 2022	14h - 16h	Saint-Michel-Escalus Salle des fêtes
<b>2 ateliers d'écriture PADD</b>			
Atelier n°1	Mardi 3 mai 2022	14h - 16h	Saint-Julien-en-Born Mairie
Atelier n°2	Mardi 24 mai 2022	14h - 16h	Castets Salle du Barrat

### Forum emploi de l'emploi saisonnier

Monsieur Thierry GALLEA donne les dates du forum : le 26 février à Biscarrosse, le 12 mars à Mimizan et le 26 mars à Lit-et-Mixe. Un salon en ligne sera effectif du 04 au 13 avril. Une communication sera faite sur tous les supports de la collectivité.

### Mémo Tri SITCOM :

Monsieur Thierry GALLEA a reçu le nouveau responsable du secteur du SITCOM, un développement des points tris sera mis en place courant 2022.

**Objectifs:**

Améliorer le tri en diminuant le déchet fatal

**Pourquoi:**

La quantité de déchets incinérés est en forte augmentation malgré la diminution en kg de déchets par habitant

**Comment**

En diminuant le nombre de choix de tri (5 à 3) et en augmentant le nombre de lieux de tri.  
=> Rapprocher au plus près l'utilisateur du contenant de tri tout en simplifiant la démarche

**Quand:**

Courant 2022

**Qui**

L'interlocuteur de ce projet sera JL LAHOUE.

Linxe s'est proposé comme village pilote car le collège est un acteur qui permettra une visibilité sur ce principe

CMC Sécurité et prévention

Monsieur Thierry GALLEA informe que la CMC va être lancée courant février.

**Objectifs:**

Participer à la réflexion collective de la sécurité dans notre village :

- Mise en place de feu récompense
- Mise en place de ralentisseurs de tous types
- Participation à la mise en place de la vidéo surveillance
- Prévention avec formation des jeunes enfants à la pratique du vélo
- Etc...

Et être également force de proposition dans le cadre d'une thématique

**CMC Patrimoine**

Monsieur Thierry GALLEA indique que Madame Marie DURAN s'est portée volontaire pour prendre la suite de Monsieur Jean-François LAPLACE en tant qu'animatrice et coordinatrice de la commission.

Monsieur Thierry GALLEA rappelle le nom des membres : BENGLOAN Elodie, DARRICAU Isabelle, DURAN Marie, FOURGS Marine, FUENTES Jean-Luc, LABEYRIE Pierre et LAFORIE Max. Thierry GALLEA reste Président de la commission. Monsieur le Maire la remercie pour sa candidature et lui souhaite réussite dans cette mission.

Séance levée à 20h15.